

CC - Systèmes photovoltaïques par modules rigides intégrés en couverture

Soumis par Admin-pacte le jeu, 03/30/2017 - 10:52

Nom de la documentation:

Systèmes photovoltaïques par modules rigides intégrés en couverture

Fascicules associés:

Catalogue

CALEPINS DE CHANTIER

CALEPIN DE CHANTIER

SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES PAR MODULES RIGIDES INTÉGRÉS EN COUVERTURE

—
FÉVRIER 2017

● NEUF ● RÉNOVATION

Publié le 30/03/2017

SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES PAR MODULES RIGIDES INTÉGRÉS EN COUVERTURE - CALEPIN DE CHANTIER

Ce calepin vise les installations photovoltaïques destinées à être mises en oeuvre, en bâtiments neufs ou existants, en toitures inclinées sur une partie ou sur la totalité d'un rampant. Il vise ainsi les systèmes constitués de modules rigides intégrés et conçus pour remplacer les éléments de couverture. Il ne se substitue pas au guide RAGE : « Systèmes photovoltaïques par modules rigides en toitures inclinées » ni aux avis techniques, ni aux préconisations du fabricant. Il est destiné aux compagnons sur le chantier et ne traite pas de l'étude faite en amont. La mise en oeuvre, tout comme la maintenance et l'entretien des systèmes photovoltaïques, requiert les compétences suivantes : compétences en couverture, compétences électriques. Au-delà de ces compétences couverture et/ou électrique, il convient que les entreprises soient qualifiées et/ou certifiées pour la mise en oeuvre de systèmes photovoltaïques. En complément, les fabricants proposent, voire imposent, une formation photovoltaïque théorique et pratique destinée aux entreprises du bâtiment afin de mieux appréhender les systèmes photovoltaïques en général ainsi que les prescriptions de mise en oeuvre de leur propre système. Ce calepin ne vise pas les techniques de surimposition.

Les calepins de chantier favorisent l'appropriation sur le terrain de Règles de l'art nouvellement définies. Destinés principalement aux personnels de chantier, ils présentent de manière illustrée les bonnes pratiques d'exécution et les dispositions essentielles contenues dans un document de référence (NF DTU, Recommandations professionnelles RAGE, etc.)



Sous-catégorie:

[Equipements techniques](#)

Type de document:

[Calepins de chantier](#)